

CHARTÉ D'ADHÉSION



➤ à la **Chambre régionale
de l'économie sociale
et solidaire de Bretagne**






L'ESS une réalité incontournable

La société civile a **façonné un ensemble de structures économiques et sociales aujourd'hui incontournables** qui se sont constituées sous formes de coopératives, de mutuelles, d'associations, de fondations ou d'entreprises sociales. En 2014, l'Etat a reconnu leur contribution essentielle à l'économie de notre pays lors du vote de la loi relative à l'ESS.

Elles se sont construites en s'appuyant sur différents courants de pensée et à des périodes différentes. Elles sont maintenant une réalité, au plan national et en Bretagne, indispensable au bon fonctionnement de la société, autant par l'activité économique et



les emplois qu'elles engendrent et le maillage qu'elles tissent sur le territoire que par leur capacité à maintenir du lien social

L'activité des acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire est **ancrée dans leur réalité locale**. Elle fait cependant partie d'un vaste mouvement d'économie sociale et solidaire, qui va du local au mondial, et tout particulièrement au sein de l'Europe.

L'économie sociale et solidaire revendique la **légitimité d'un "entreprendre autrement"** et les moyens de le mettre en œuvre ce qui passe par un rapport différent à l'économie, à la politique et au développement.



Vers une économie de demain

L'ESS se réfère à un projet de société qui vise à étendre la démocratie dans le champ de l'économie, tant au sein des entreprises que dans les processus de développement de nos territoires.

Cette conception de l'économie propose à chaque citoyen, accompagné par les corps intermédiaires que constituent les entreprises et les réseaux de l'ESS, de devenir acteur du développement économique local, en participant réellement aux décisions et à la gestion, voire au financement, des activités économiques au plus près de son lieu de vie et d'engagement.

Les processus collectifs qui en découlent sont plus efficaces en termes de réussite économique et permettent de ne pas concentrer les richesses produites entre les mains d'un petit nombre. L'ESS privilégie ainsi l'enrichissement collectif à l'enrichissement individuel, bien au-delà du strict cadre financier.

Les acteurs de l'ESS de Bretagne contribuent donc à l'évolution des rapports économiques afin de construire l'économie de demain vers un développement soutenable, économe des ressources qu'il mobilise, en appui sur les valeurs qui constituent la référence fondamentale de l'ESS.

Des valeurs mises en pratique

➤ Trois valeurs indissociables

Les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire considèrent qu'ils doivent contribuer à la **construction d'une société fonctionnant sur des principes démocratiques mis en œuvre au quotidien** dans tous les champs de la vie sociale.

Dans le domaine de l'activité économique, c'est considérer chaque personne, de façon indissociable, dans sa **double qualité de contributeur et de bénéficiaire** du progrès économique, social et environnemental. Chacun est donc acteur à part entière en capacité de **contribuer aux décisions qui le concernent**.

Le développement, au-delà de la seule accumulation de richesses, **ne vaut que s'il est partagé**. Il doit permettre à chacun de trouver sa place dans la société.

La solidarité est donc au cœur du projet de l'Economie Sociale et Solidaire. Elle se comprend bien évidemment entre les personnes et les groupes sociaux d'un même territoire, mais également dans les relations entre les peuples et enfin entre les générations, y compris avec celles que constitueront nos descendants.

Agir au sein de l'Economie Sociale et Solidaire, c'est penser également que **l'émancipation de la personne** est une référence fondatrice de l'action. C'est-à-dire le processus qui consiste, pour chacun, à construire son autonomie en prenant en compte le bien commun.

L'émancipation de la personne vise ainsi l'avènement d'un être fondamentalement social : avec les autres il construit une règle commune.

➤ Des principes fondateurs à mettre en œuvre

Se référer à ces valeurs passe par la volonté de concrétiser des principes d'action qui vont déterminer les relations entre les différentes parties prenantes (dirigeants, destinataires des actions, salariés, ...) d'une structure de l'Economie Sociale et Solidaire.

La propriété et la gouvernance sont collectives : une structure de l'Economie Sociale et Solidaire ne peut appartenir à une seule personne. Ce sont des collectifs qui en assurent le pilotage autant en ce qui concerne les choix stratégiques que les aspects opérationnels.

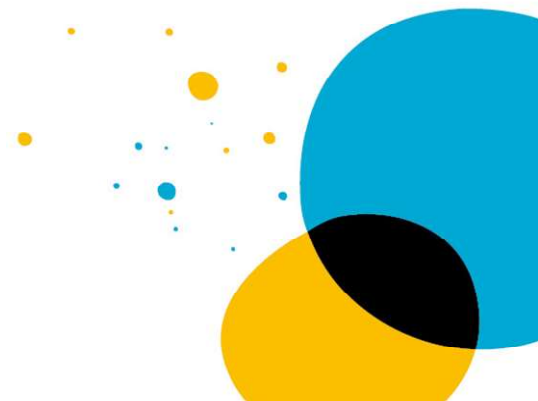
Toute personne qui le souhaite peut librement **participer, adhérer, solliciter des responsabilités** dans les mouvements et les entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire.

Le fonctionnement est démocratique : les décisions se prennent à la majorité selon le principe **"une personne, une voix"**; le pouvoir ne dépend pas du nombre de parts sociales ; les dirigeants sont élus.

Le projet social et les personnes qui sont partie prenante des actions, quels que soient leurs statuts (destinataire des actions mises en œuvre, salarié, dirigeant, bénévole, ...), **priment sur la recherche de profits**. Les excédents sont principalement réinvestis dans le développement des projets et n'ont pas pour but de rémunérer le capital.

Le projet et l'action des entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire s'inscrivent dans le **développement durable et solidaire des territoires** d'implantation.

La gestion des organisations de l'économie sociale et solidaire est indépendante des pouvoirs publics.



Adhérer à la Cress Bretagne

Vous vous engagez alors à...

- contribuer collectivement à **construire le projet de développement de l'ESS** en Bretagne, en particulier en participant chaque année au **Rdv des acteurs de l'ESS**
- participer activement aux **groupes de travail que vous aurez choisis** en fonction de vos centres d'intérêt.
- **communiquer sur votre appartenance à l'ESS** et sur votre adhésion à la Cress.



Contact

cjosse@cress-bretagne.org

07 48 72 51 19

Le Quadri

47 avenue des Pays-Bas
35200 Rennes

Je, soussignée, _____ en qualité de _____ déclare souhaiter adhérer à la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire de Bretagne en accord avec les éléments décrits dans la charte d'adhésion à la Cress et présentés ci-dessus.

A _____, le _____

La Cress est l'**outil des acteurs de l'ESS pour animer le changement d'échelle de l'ESS** grâce à la mise en œuvre de la Stratégie Régionale de Développement de l'ESS.

Adhérer à la Cress, c'est donc vouloir **collectivement contribuer au développement de l'économie sociale et solidaire en Bretagne**. C'est une adhésion de nature politique.

Potentiellement, toutes les structures qui entrent dans le périmètre défini par la loi relative à l'ESS, **peuvent adhérer à la Cress si elles se reconnaissent dans les valeurs** décrites dans la présente charte d'adhésion. Elles se positionnent dans une démarche de progrès quant à leur mise en pratique.

Et la Cress s'engage à ...

- proposer à tous les acteurs de l'ESS de **participer aux chantiers** qu'elle anime.
- valoriser les actions et initiatives que vous souhaitez faire connaître.
- assurer **une présence active** de l'ESS dans les **lieux de concertation** où se construit la politique économique de notre région.
- faciliter, pour tous les acteurs de l'ESS concernés, **l'accès aux informations concernant les politiques économiques** de la région.
- être à votre **écoute sur les nouvelles actions** à mettre en place
- appliquer **le principe de subsidiarité**. La Cress intervient en complémentarité et non à la place des organisations de l'ESS dans chaque territoire et dans chaque secteur d'activité. Elle se met à disposition des acteurs pour mutualiser leurs réflexions et leurs initiatives, voire faire émerger et développer des projets communs. La Cress prend les initiatives nécessaires pour développer et structurer l'économie sociale et solidaire au sein de la région, en concertation avec les acteurs concernés.

Je, soussigné, **Michel Jézéquel, Président de la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire de Bretagne** atteste que le Conseil d'Administration s'est prononcé favorablement à l'adhésion au sein du collège « associations ».

A _____, le _____